



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 95/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

ZOOM – AVENANT 23 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE ZOOM ET LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté

Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Echelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

ZOOM – AVENANT 23 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE ZOOM ET LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2026 voté le 15 décembre 2025,

Vu la délibération n° 121/2004 du conseil communautaire du 17 décembre 2004 approuvant les termes de la convention de partenariat à conclure entre Laval Agglomération et l'association ZOOM (ex : CCSTI),

Considérant que la détermination du montant de la subvention attribuée par Laval Agglomération doit faire l'objet, chaque année, d'un avenant,

Considérant le projet d'avenant n° 23 joint en annexe à la présente délibération,

Après avis de la commission culture sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de l'avenant n° 23 à la convention de partenariat passée avec l'association ZOOM sont approuvés ainsi que le montant de subvention de 201 700 euros au titre de l'année 2026.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Claire le Cornec, Christine Nadau et Julien Brocail, en tant que représentants de Laval Agglomération au sein du ZOOM n'ont pas pris part au vote. Claire Le Cornec a quitté la séance.

Le Président,

Signé : Florian Bercault